

# Un budget très bourgeois

**Canton de Berne** Le Grand Conseil a adopté le budget 2026 et le plan financier 2027-2029 après un bras de fer d'un jour et demi entre gauche et droite. A noter que tous les chiffres sont noirs et que les finances sont «excellentes».

**Donna Leonie Gallagher**

Le Grand Conseil bernois a adopté son budget 2026, affichant des finances saines avec un excédent de recettes de 365 millions de francs et plus de 700 millions d'investissements prévus, ainsi que son plan financier 2027-2029. Dans l'hémicycle, la majorité bourgeoise l'a clairement emporté (99 voix contre 47) face à une gauche critique de sa «prudence excessive malgré l'excellente situation financière», et après de vifs débats. Lundi déjà, l'assemblée avait approuvé la baisse de la compensation du renchérissement pour le personnel de l'administration cantonale, de 0,5% à 0,2%, ainsi que la création d'une cinquantaine d'EPT au sein des autorités judiciaires et du Ministère public. Retour sur les points chauds qui ont animé l'hémicycle ce mardi.

## Une baisse des impôts très critiquée

Dans une salle tendue, le Grand Conseil bernois a ravivé mardi l'un des clivages habituels en politique: faut-il procéder à une nouvelle baisse des impôts, comme décidé par le Conseil exécutif? Pour la minorité de la Commission des finances, menée par la députée verte Rahel Ruch, la réponse est claire: «Chaque franc offert en réduction manquera ailleurs.» Elle rappelle les coupes récentes, les investissements différés, et appelle donc à renoncer aux allégements prévus dès 2027. Les socialistes dénoncent une «course religieuse vers l'impôt le plus bas» qui profite d'abord aux plus aisés.

En face, le camp bourgeois défend bec et ongles une stratégie fiscale censée maintenir le canton de Berne dans la compétition intercantonale. De plus, pour le PLR, «revenir en arrière signifierait une augmenta-



Après un jour et demi de débat, le budget bernois a été adopté par 99 voix contre 47.

Keystone/Peter Klaunzner

tion des impôts». Après plus d'une heure de débats répartis sur deux jours, le verdict tombe: la proposition de renoncer à la baisse d'impôts est balayée (59-95) par la majorité de droite.

## Des postes en sursis

Par la suite, le débat sur la création de postes dans les Directions cantonales et la Chancellerie d'Etat a pris des allures de bras de fer idéologique. Sur les 58,6 EPT que le Gouvernement souhaite créer, la Commission des finances propose d'en supprimer 14,6, pour une économie de près de deux millions de francs. «Ce n'est pas une suppres-

sion, mais un ralentissement de la croissance des postes», précise le député UDC et président de la Commission des finances, Patrick Freudiger. A la tribune, la tension monte:

la socialiste Andrea Rüfenacht dénonce une logique compatible qui sacrifie le service public et les humains derrière les chiffres. Les libéraux plaident pour la flexibilité et l'optimisation, tandis que les Verts dénoncent «une décision idéologique, sans justification factuelle et sans véritable connaissance de la situation». Samuel Krähenbühl (UDC) résume: «Nous ne sommes pas spécialistes, mais des représentants du peuple.» Après une

délibération houleuse, le vote tranche: la création de postes sera réduite – une victoire de plus pour la prudence budgétaire.

Toujours au sujet du travail de l'administration cantonale, le débat concerne cette fois-ci le recours à des spécialistes externes (consultations, expertises, planification de projets ou encore services informatiques). Ces coûts ont pris l'ascenseur au cours des dernières années. La gauche estime que ces frais sont nécessaires et toujours moins élevés que l'engagement de nouveaux employés. A droite, on estime «qu'on ne peut décentement augmenter le nombre de

postes à l'interne, tout en ayant toujours plus recours à des prestations externes». La majorité du Grand Conseil s'est ralliée à ce dernier point de vue: le montant destiné aux prestations externes sera plafonné à 50 millions.

## Les coûts de l'école dans le viseur

Le budget 2026 se heurte ensuite aux coûts de l'école obligatoire. La majorité de la Commission des finances arrive inquiète. «Nous enregistrons une croissance nette de 110 millions, prévue par le Gouvernement, entre 2025 et 2026», avertit le député UDC Patrick Freu-

diger. Ces coûts en hausse s'expliqueraient par une augmentation du nombre d'élèves, notamment avec des malades psychiques, ou encore issus de la migration, qui nécessitent une offre spécialisée. «Est-ce normal que la moitié d'une classe ait besoin de conditions spéciales?» questionne l'UDC Samuel Krähenbühl. La majorité de droite veut donc freiner la dynamique financière et réduire de 30 millions de francs la subvention cantonale, qui impacterait principalement l'école obligatoire spécialisée.

Pour la minorité de gauche, cette coupe est un choc frontal. «Une baffe! Une attaque incompréhensible contre notre école», s'exclame la députée socialiste neuvevilloise Maurane Riesen, dénonçant «un chiffre sorti de nulle part» alors que «nos finances sont saines» et que la pénurie d'enseignants s'aggrave. Elle rappelle l'arrivée accrue d'élèves, parfois vulnérables: «En sabrant ainsi, on laisse tomber les jeunes.» Simone Leuenberger (PEV) souligne également que réduire l'offre ne fera pas disparaître les besoins: «Ces enfants iront en classe ordinaire et cela mettra encore plus de pression.»

Le Conseil exécutif confirme: ces 30 millions représentent 53 classes spécialisées. «La réduction impactera les élèves les plus vulnérables», avertit la Directrice des Finances Astrid Bärtschi, rappelant au passage l'obligation légale du Canton d'offrir suffisamment de places. Finalement, les parlementaires la suivront en refusant la coupe budgétaire. Probablement l'unique victoire du bloc de gauche. Toutefois, dans la foulée, le Parlement commande une analyse plus poussée sur la raison de cette hausse de coûts et refuse une réduction du nombre d'élèves par classe.

# Une motion veut rendre le bilinguisme accessible dans toutes les écoles

**Canton de Berne** Plusieurs députés francophones avaient cosigné une motion demandant au Canton de prendre des mesures pour que les Communes puissent ouvrir des classes bilingues. Le Conseil exécutif ne dit pas non mais veut temporiser.

**Sébastien Goetschmann**

Dans une motion interpartie signée par plusieurs députés francophones au Grand Conseil, des élus demandaient au Gouvernement bernois de faciliter la création de classes bilingues dans toutes les communes du canton. Selon eux, l'ouverture de telles classes ne doit plus dépendre de l'initiative ou des moyens financiers de certaines Municipalités, mais faire partie de l'offre de base de l'Ecole obligatoire – pour autant qu'une Commune le souhaite.

Les parlementaires regrettent notamment l'abandon de la filière bilingue en ville Berne, après sept ans d'existence. «Ainsi, la capitale du canton bilingue perd à nouveau son principal projet vitrine en matière de bilinguisme. Cette décision est également maladroite du point de vue institutionnel», écrivaient-ils, soulignant le mauvais signal envoyé à la minorité francophone du canton et à la Suisse romande.

## Créer les conditions adéquates

Pour les motionnaires, si le Canton prend ses propres ob-

jectifs stratégiques au sérieux, «il doit assumer activement la promotion de l'enseignement bilingue». Selon eux, il est nécessaire que le Canton crée les conditions permettant d'intégrer ces classes à l'offre de base de l'Ecole obligatoire. Ainsi, les Communes qui le souhaitent pourraient bénéficier du soutien étatique nécessaire à la mise en place d'une telle offre, et, en cas de succès, à son développement ultérieur, pour autant que le besoin soit démontré.

En réponse à cette motion, le Conseil exécutif explique que



Pour plusieurs députés, le Canton doit faciliter l'introduction de classes bilingues pour toutes les Communes.

Keystone/Laurent Gillieron

pour intégrer des filières entièrement bilingues dans l'offre de base de l'Ecole obligatoire, les bases légales devraient être mo-

difiées. Or, en 2024, le Gouvernement a chargé la Chancellerie d'Etat d'élaborer une loi cantonale sur les langues et le bilin-

guisme. Différentes pistes seront ainsi approfondies dans le cadre du projet législatif.

En outre, l'Ours indique vouloir examiner «si et comment la promotion du bilinguisme dans le domaine de la formation peut être renforcée par une nouvelle loi sur les langues». Ainsi, il recommande au Grand Conseil d'adopter la motion sous forme de postulat. L'objet devrait être discuté lors de la session de printemps 2026. Enfin, l'Exécutif précise que «les Ecoles ou les Communes intéressées peuvent aujourd'hui déjà se lancer sur la voie de l'enseignement bilingue ou en immersion» et que «la Direction de l'instruction publique et de la culture les soutient dans cette démarche».